

Russie transporter ouvertement à la France la souveraineté de la république lomienne, dont S. M. I. venait de garantir solennellement l'indépendance ?

La France a évacué beaucoup de pays, et l'Angleterre n'en a pas évacué un seul, et la base préalable de toutes ses négociations est *l'uti possidetis*. Lorsque les Français traitent avec leurs ennemis, ou ils changent les gouvernemens coupables de s'être unis à l'Angleterre contre les intérêts du Continent, ou, s'ils évacuent les pays conquis, ce n'est qu'en conséquence d'une paix solide dont toutes les stipulations sont observées : et de même qu'on ne les voit pas attaquer leurs alliés sans déclaration de guerre, surprendre leurs capitales par trahison, de même on ne les voit pas abandonner une place avant que les négociations aient décidé de son sort. Les Anglais attaquent pour dépouiller, et se retirent après le pillage et l'incendie. Cette guerre leur convient ; car c'est celle des pirates. Puisqu'ils étaient entrés à Copenhague, il fallait qu'ils y demeurassent jusqu'à la paix. Ils ont joint à la honte d'une entreprise atroce, le déshonneur d'une fuite honteuse.

Mais s'il était vrai que les Français fussent exigeans envers leurs ennemis, il faut le dire, comment ne le seraient-ils point ? ils ont 800 mille hommes sur pied, et ils sont prêts à tous les sacrifices pour doubler encore leurs forces, si cela était nécessaire : non que les armes soient leur métier naturel, et que tant de bras attachés à la culture d'un sol si fertile ne soit pas pour eux un sensible sacrifice. Possesseurs d'un beau pays, ils voudraient se livrer aux conquêtes du commerce et de l'industrie ; mais votre tyrannie les en empêche. C'est un géant que vous avez excité et que vous irritez sans cesse. Depuis quinze ans vos injustices n'ont fait qu'ajouter à son énergie et à sa puissance que votre persévérance dans la tyrannie doit accroître encore. Non-seulement il ne posera pas les armes, mais il augmentera ses forces jusqu'à ce qu'il ait conquis la liberté des mers qui est son premier droit et le patrimoine de toutes les nations. Si les suites affligeantes de la guerre se prolongent, si le séjour des troupes françaises est à charge aux pays qu'elles occupent, c'est à vous qu'il faut s'en prendre : tous les maux qui ont tourmenté l'Europe sont venus de vous seuls. Les lieux communs diplomatiques ne résolvent pas de si grandes questions. Quand vous voudrez la paix, la France sera prête à la faire ; vous ne pouvez l'ignorer ; vous ne l'ignorez point. On peut citer à ce sujet une anecdote qui est généralement connue. Lorsque la garde impériale partit pour l'éna, et que l'on sut que peu de jours après l'EMPEREUR devait partir pour l'armée, lord Lauderdale demanda à M. de Champagny si, dans le cas où l'Angleterre ferait la paix, l'EMPEREUR NAPOLÉON consentirait à s'arrêter et à contre-mander la marche de ses troupes contre la Prusse. L'EMPEREUR fit répondre affirmativement. D'un seul mot vous auriez sauvé la Prusse. En prévenant la chute de cette puissance, vous maintenez sur l'Elbe cette barrière si nécessaire à vos intérêts les plus chers, et dont le rétablissement est désormais impossible.

(10) L'Empereur de Russie a dû être offensé de la communication, que fit M. Canning à M. Ryder, et dans laquelle le ministre anglais se disait certain que la Russie garantirait le Danemarck du juste ressentiment de la France, si, après avoir laissé violer son indépendance et ravir sa flotte, le Danemarck se constituait province anglaise. Ce mensonge ne fit qu'irriter le prince-royal : il ne pouvait en imposer à personne. L'Angleterre voulait que la Russie garantît le Danemarck du ressentiment de la France, tandis qu'elle déclarait qu'elle ne faisait violence au Danemarck que pour se garantir des engagements secrets contractés à Tilsitt par l'Empereur de Russie. On ne sait, en vérité, ce qui est ici le plus frappant ou la déraison ou l'immoralité du cabinet de Londres.

Mais tandis qu'on présente comme motif du juste ressentiment de S. M. I., le refus de la médiation de l'Empereur de Russie entre la Grande-Bretagne et la France, la demande que fait S. M. de cette médiation, pour le rétablissement de la paix entre la Grande-Bretagne et le Danemarck, est représentée comme une insulte que les bornes de la modération de S. M. I. ne lui permettent pas d'endurer (10).

S. M. ne se croit point obligée de se disculper aux yeux de l'Empereur de Russie relativement à l'expédition contre Copenhague. Ce n'est pas à ceux qui ont été parties aux arrangemens secrets de Tilsitt de demander satisfaction pour une mesure à laquelle ces arrangemens ont donné lieu, et par laquelle un des objets de ces arrangemens a été heureusement déjoué.

La justification de S. M. relativement à l'expédition de Copenhague est sous les yeux du monde entier : la déclaration de l'Empereur de Russie y ajouterait ce qu'il y manquerait, si quelque chose pouvait ajouter à la conviction des plus incrédules sur l'urgence des circonstances qui ont dirigé S. M.

MAIS JUSQU'À LA PUBLICATION DE LA DÉCLARATION RUSSE, S. M. N'AVAIT AUCUNE RAISON DE SOUPÇONNER QUE, QUELLE QUE PUT ÊTRE L'OPINION DE L'EMPEREUR DE RUSSIE SUR LES ÉVÉNEMENS DE COPENHAGUE, ELLE PUT EMPÊCHER S. M. I. DE SE CHARGER, A LA DEMANDE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE CE MÊME RÔLE DE MÉDIATEUR QU'ELLE REMPLIT SI VOLONTIERS EN FAVEUR DE LA FRANCE. S. M. ne peut non plus ignorer que les premiers symptômes d'une confiance renaissante depuis la paix de Tilsitt se montrèrent au moment où la nouvelle du siège de Copenhague venait d'être reçue à Petersbourg (11).

(11) Si l'Empereur de Russie a montré à l'Angleterre les premiers symptômes d'une confiance renaissante depuis la paix de Tilsitt, il n'est donc pas vrai qu'il ait conclu à Tilsitt des arrangemens secrets qui l'avaient mis en inimitié avec l'Angleterre. Si ces démonstrations ont eu lieu au moment où l'on venait d'apprendre à Petersbourg la nouvelle de l'investissement de Copenhague, ce n'est pas que l'Empereur de Russie n'en éprouvât aucun ressentiment ; c'est qu'il concevait quelque espoir d'adoucir la férocité de l'Angleterre par de bons procédés ; c'est qu'il a désiré intervenir pour sauver son malheureux allié ; c'est qu'ignorant les causes de l'expédition de Copenhague, sachant qu'il n'y avait donné lieu ni directement, ni indirectement, il a pu croire pendant quelque tems que l'Angleterre avait eu des motifs pour se porter à une démarche si importante. Mais il fut éclairé par les communications du prince royal, par les propres communications de l'Angleterre, par le manifeste du général anglais qui expliquait les odieuses prétentions de son gouvernement ; et alors il demanda que l'attaque de Copenhague cessât. L'Angleterre lui répondit en brûlant Copenhague et en enlevant la flotte.

Après cette opération la plus funeste pour l'Angleterre de toutes les entreprises qu'elle ait jamais formées, elle n'avait que deux partis à prendre ; ou continuer à occuper Copenhague et elle ne l'osait pas ; ou évacuer Copenhague, et elle sentit que le Sund lui serait à jamais fermé. Elle eut alors la lâcheté de recourir à la médiation de la Russie. Elle mit à nud son caractère ; elle crut qu'elle imposerait à l'Empereur Alexandre ; mais elle ne put rien obtenir d'une démarche que cette opinion rendait offensante : la Russie lui répondit par le silence du mépris et en armant Cronstadt et ses côtes. Cette démarche de l'Angleterre prouve donc une seule chose ; c'est qu'elle ne pensait pas que la Russie eût arrêté à Tilsitt des articles secrets contraires à ses intérêts. Cette vérité démontrée dans ces notes de tant de manières, fait crouler tout l'échafaudage du manifeste anglais.

(12) Comment l'Angleterre peut-elle ne pas convenir de l'inviolabilité de la Baltique ! Si cette mer n'est point une mer fermée, pourquoi les vaisseaux anglais paient-ils à Elsenaur ?

Après cette opération la plus funeste pour l'Angleterre de toutes les entreprises qu'elle ait jamais formées, elle n'avait que deux partis à prendre ; ou continuer à occuper Copenhague et elle ne l'osait pas ; ou évacuer Copenhague, et elle sentit que le Sund lui serait à jamais fermé. Elle eut alors la lâcheté de recourir à la médiation de la Russie. Elle mit à nud son caractère ; elle crut qu'elle imposerait à l'Empereur Alexandre ; mais elle ne put rien obtenir d'une démarche que cette opinion rendait offensante : la Russie lui répondit par le silence du mépris et en armant Cronstadt et ses côtes. Cette démarche de l'Angleterre prouve donc une seule chose ; c'est qu'elle ne pensait pas que la Russie eût arrêté à Tilsitt des articles secrets contraires à ses intérêts. Cette vérité démontrée dans ces notes de tant de manières, fait crouler tout l'échafaudage du manifeste anglais.

(10) L'Empereur de Russie a dû être offensé de la communication, que fit M. Canning à M. Ryder, et dans laquelle le ministre anglais se disait certain que la Russie garantirait le Danemarck du juste ressentiment de la France, si, après avoir laissé violer son indépendance et ravir sa flotte, le Danemarck se constituait province anglaise. Ce mensonge ne fit qu'irriter le prince-royal : il ne pouvait en imposer à personne. L'Angleterre voulait que la Russie garantît le Danemarck du ressentiment de la France, tandis qu'elle déclarait qu'elle ne faisait violence au Danemarck que pour se garantir des engagements secrets contractés à Tilsitt par l'Empereur de Russie. On ne sait, en vérité, ce qui est ici le plus frappant ou la déraison ou l'immoralité du cabinet de Londres.

(11) Si l'Empereur de Russie a montré à l'Angleterre les premiers symptômes d'une confiance renaissante depuis la paix de Tilsitt, il n'est donc pas vrai qu'il ait conclu à Tilsitt des arrangemens secrets qui l'avaient mis en inimitié avec l'Angleterre. Si ces démonstrations ont eu lieu au moment où l'on venait d'apprendre à Petersbourg la nouvelle de l'investissement de Copenhague, ce n'est pas que l'Empereur de Russie n'en éprouvât aucun ressentiment ; c'est qu'il concevait quelque espoir d'adoucir la férocité de l'Angleterre par de bons procédés ; c'est qu'il a désiré intervenir pour sauver son malheureux allié ; c'est qu'ignorant les causes de l'expédition de Copenhague, sachant qu'il n'y avait donné lieu ni directement, ni indirectement, il a pu croire pendant quelque tems que l'Angleterre avait eu des motifs pour se porter à une démarche si importante. Mais il fut éclairé par les communications du prince royal, par les propres communications de l'Angleterre, par le manifeste du général anglais qui expliquait les odieuses prétentions de son gouvernement ; et alors il demanda que l'attaque de Copenhague cessât. L'Angleterre lui répondit en brûlant Copenhague et en enlevant la flotte.

Après cette opération la plus funeste pour l'Angleterre de toutes les entreprises qu'elle ait jamais formées, elle n'avait que deux partis à prendre ; ou continuer à occuper Copenhague et elle ne l'osait pas ; ou évacuer Copenhague, et elle sentit que le Sund lui serait à jamais fermé. Elle eut alors la lâcheté de recourir à la médiation de la Russie. Elle mit à nud son caractère ; elle crut qu'elle imposerait à l'Empereur Alexandre ; mais elle ne put rien obtenir d'une démarche que cette opinion rendait offensante : la Russie lui répondit par le silence du mépris et en armant Cronstadt et ses côtes. Cette démarche de l'Angleterre prouve donc une seule chose ; c'est qu'elle ne pensait pas que la Russie eût arrêté à Tilsitt des articles secrets contraires à ses intérêts. Cette vérité démontrée dans ces notes de tant de manières, fait crouler tout l'échafaudage du manifeste anglais.

(12) Comment l'Angleterre peut-elle ne pas convenir de l'inviolabilité de la Baltique ! Si cette mer n'est point une mer fermée, pourquoi les vaisseaux anglais paient-ils à Elsenaur ?

prédécesseurs immédiats, l'impératrice Catherine et l'Empereur Paul l'ont rendu dépositaire, moins S. M. I. a le droit de se croire offensée de ce que S. M. l'a appelée en garantie de la paix à conclure entre la Grande-Bretagne et le Danemarck. En faisant cet appel avec toute la confiance et la sincérité possibles, S. M. n'a eu l'intention de faire et ne peut imaginer qu'elle ait fait aucune insulte à l'Empereur de Russie.

S. M. ne peut non plus concevoir qu'en proposant au prince royal des conditions de paix telles que la guerre la plus heureuse de la part du Danemarck pourrait à peine les lui avoir fait obtenir, S. M. s'exposait à l'imputation, soit d'exaspérer le ressentiment ou d'outrager la dignité du Danemarck (13).

S. M. vient donc de répliquer aux différentes accusations par lesquelles le gouvernement russe s'efforce de justifier la rupture des liaisons qui ont subsisté pendant des siècles à l'avantage de la Grande-Bretagne et de la Russie, et cherche à déguiser les effets de l'influence extérieure par laquelle la Russie se voit entraînée dans une guerre injuste pour des intérêts qui ne sont pas les siens (14).

La déclaration de la Russie énonce les différentes conditions dont l'acceptation peut seule mettre fin aux hostilités et rétablir ces relations entre les deux pays.

S. M. a déjà eu occasion d'affirmer qu'en aucun cas la justice n'a été refusée aux sujets de S. M. I.

S. M. a tant fait pour terminer la guerre avec le Danemarck, que toute profession de sa part devient inutile à cet égard; mais elle a peine à concilier l'empressement de l'Empereur de Russie à obtenir un semblable résultat avec le refus fait récemment par S. M. I. d'interposer ses bons offices pour en obtenir un pareil (15).

La demande faite par S. M. I. de la conclusion immédiate d'une paix avec la France, est aussi extraordinaire au fond qu'offensante par la forme, S. M. n'a en aucun tems refusé de traiter avec la France, lorsque cette puissance a exprimé le désir de traiter sur des bases admissibles. L'EMPEREUR DE RUSSIE NE PEUT MANQUER DE SE RAPPELER QUE LA DERNIÈRE NÉGOCIATION ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA FRANCE, A ÉTÉ ROMPUE POUR DES POINTS QUI TOUCHAIENT IMMÉDIATEMENT, NON LES INTÉRÊTS DE S. M., MAIS CEUX DE SON ALLIÉ IMPÉRIAL. Au surplus, S. M. n'entend ni ne veut admettre la prétention de l'Empereur de Russie de lui dicter le tems et le mode de ses négociations pacifiques avec d'autres puissances. S. M. ne souffrira jamais qu'aucun gouvernement se dédommage de l'humiliation de sa condescendance envers la France, en prenant envers la Grande-Bretagne un ton insultant et péremptoire (16).

S. M. proclame de nouveau les principes de loi maritime contre lesquels fut dirigée la neutralité armée sous les auspices de l'impératrice Catherine, et contre lesquels la Russie dénonce actuellement les hostilités. Ces principes ont été reconnus par toutes les puissances de l'Europe qu'ils ont dirigés, et aucune de ces puissances ne s'y est plus strictement conformée que la Russie elle-même sous le règne de l'impératrice Catherine. Il est du droit comme du devoir de S. M. de maintenir ces principes; ce qu'elle est déterminée à faire contre toute confédération moyennant l'assistance de la divine providence. Ils ont en tout sens essentiellement contribué au maintien de la

L'Europe va juger si ces conditions sont en effet telles, que la guerre la plus heureuse de la part du Danemarck pourrait à peine les lui faire obtenir. L'Angleterre demandait :

1^o. Que la marine danoise restât en dépôt jusqu'à la paix.

2^o. Que le juste ressentiment de l'outrage fait à Copenhague, fit place à des sentimens d'amitié pour l'Angleterre.

3^o. Que les armées danoises prissent parti contre la France, et fissent la guerre pour l'Angleterre.

Il faut ajouter, à tous les avantages que présentaient de si belles conditions accordées par l'Angleterre, la perte des possessions danoises en Allemagne, dont la France se serait emparée, et sur le territoire desquelles elle aurait battu les Anglais, si elle leur avait permis d'y descendre.

On chercherait vainement la trace de quelque calcul, de quelque apparence de raison dans de tels raisonnemens. Le fait est que la précipitation et l'ignorance président aux conseils britanniques, et qu'on ne peut trouver dans ce que ce gouvernement dit, fait ou veut, ni but, ni vue, ni motif.

(14) Ainsi la Russie n'a point d'intérêt à faire la guerre à l'Angleterre, car les intérêts du commerce et de la navigation ne regardent pas les Russes : ils n'ont point d'intérêt à l'indépendance de la Baltique; car un arrêt du conseil britannique a déchu la mer Baltique de son indépendance; car une autre décision du même conseil peut décider qu'ils n'ont point d'intérêt à la navigation de la Neva. Le but que se proposent toutes les puissances en rétablissant la liberté des mers, et en rendant la paix à l'Europe, est un but étranger à la Russie.

La Russie a retiré depuis cent ans un si grand avantage de ses liaisons avec l'Angleterre, qu'elle n'a plus rien à désirer. Ce grand avantage consiste dans un traité de commerce qui a entravé, ruiné l'industrie et le commerce en Russie; mais puisque ce traité a contribué éminemment à la prospérité de l'Angleterre, qu'importe qu'il équivaille pour la Russie au lieu d'une gelée perpétuelle.

(15) S. M. britannique éprouve ici un étrange embarras, et son conseil n'est pas fertile en expédiens. La France, l'Autriche, la Russie demandent que la flotte danoise soit rendue; que des réparations soient faites au prince-royal; que le peuple anglais, imitant ce que fit le peuple romain en pareille circonstance, mette à la disposition du prince-royal celui qui a conseillé au roi d'Angleterre l'expédition de Copenhague; que les maisons incendiées à Copenhague soient reconstruites aux frais de l'Angleterre; et qu'enfin S. M. britannique montre qu'elle désavoue l'outrage fait à tous les souverains. Il y a loin de là aux propositions que fait l'Angleterre.

(16) Quand on veut soutenir une cause étrangère à toute justice, à toute vérité, il faut du moins le faire avec talent, et ce talent ne se manifeste point par l'aveu fort remarquable que contient ce paragraphe. « La dernière négociation entre la France et l'Angleterre a été rompue pour des points qui touchaient immédiatement non les intérêts de S. M. britannique, mais ceux de son allié impérial. » Peuples de l'Europe vous l'entendez! Ce n'est pas la France qui s'est opposée à la paix, ce ne sont pas des intérêts importants pour l'Angleterre qui ont empêché la paix, c'est la Russie seule qui alors y mettait obstacle. Eh bien! lorsque cet obstacle n'existe plus, pourquoi l'Angleterre se refuse-t-elle à la paix? pourquoi, au lieu de négocier, demande-t-elle sur quelles bases veut traiter la France? pourquoi continue-t-elle à violer tous les pavillons? pourquoi maintient-elle le monde entier dans cet état d'irritation et de violence qui opprime tous les peuples, qui est à charge à tous les souverains? Tout Anglais doit rougir d'être gouverné par de tels hommes.

Nous ne relevons point la phrase qui termine ce paragraphe. Le langage insultant de souverain à souverain n'avilit que celui qui se le permet. L'Empereur de Russie méprisera l'insulte de l'Angleterre; mais la nation russe ne manquera pas de s'en ressouvenir. On ne voit pas ce que le manifeste aurait perdu à la suppression de cette phrase et de beaucoup d'autres. La plus haute estime réunit la France et la Russie. Leur union fait le désespoir de l'Angleterre, et lui sera funeste. Si l'Angleterre avait voulu qu'elle n'eût pas lieu, il ne fallait pas faire l'expédition de Copenhague; il fallait ouvrir des négociations pour arriver à cette paix d'autant plus facile à conclure, que, selon les ministres anglais, elle n'a été rompue que pour des points qui touchaient immédiatement aux intérêts de S. M. I.

puissance maritime de l'Angleterre (17) ; mais ils sont devenus d'une importance incalculable à une époque où la puissance maritime de la Grande-Bretagne est le seul boulevard existant contre les usurpations sans cesse renaissantes de la France, et le seul refuge auquel d'autres nations puissent avoir recours dans des tems plus heureux.

Lorsque l'occasion de rétablir la paix entre la Grande-Bretagne et la Russie se présentera, S. M. la saisira avec ardeur. Les arrangements d'une telle négociation ne seront ni difficiles ni compliqués, S. M. n'ayant rien à concéder, n'aura rien non plus à demander; satisfaite si la Russie manifeste une disposition à revenir à ses anciens sentimens d'amitié envers la Grande-Bretagne, à une juste considération de ses intérêts réels et au sentiment de sa dignité comme nation indépendante.

A Westminster, le 18 décembre 1807.

(17) Ce qui a maintenu la puissance maritime de l'Angleterre ce ne sont ni des principes ni des maximes tyranniques; c'est la politique, l'énergie, le bon sens, la bonne conduite de vos pères; c'est la division qu'ils ont souvent eu l'adresse de semer sur le Continent. Ce qui contribuera essentiellement à sa ruine, c'est l'inconsidération, la précipitation, la violence et la folle arrogance de leurs successeurs. L'Empereur de Russie désire la paix maritime; l'Autriche, la France, l'Espagne partagent les mêmes sentimens. Vous avez dit que la négociation avec la France n'avait été rompue que pour des points qui touchaient les intérêts de la Russie: pourquoi donc aujourd'hui, nous le répétons encore, continuez-vous la guerre? Pourquoi: c'est que vous ne voulez pas la paix.

C'est parce que vous ne voulez pas la paix que vous élevez des questions inutiles. La France, l'Autriche, l'Espagne, la Hollande, Naples, disent comme l'Empereur de Russie, qu'ils proclament de nouveau les principes de la neutralité armée. Ces puissances ont sans doute le droit de déclarer les principes qui doivent être la règle de leur politique; elles ont le droit de dire à quelles conditions il leur convient d'être neutres ou ennemis. Vous, vous proclamez de nouveau les principes de vos lois maritimes. Eh bien! cette opposition de principes ne sera point un obstacle au rétablissement de la paix. Ils ne sont de part et d'autre d'aucun effet en tems de paix; ils ne trouvent leur application que quand vous êtes en guerre avec une puissance maritime: mais alors chaque gouvernement a le droit et le pouvoir de considérer comme une hostilité la première violation de son pavillon. Les circonstances où vous vous trouvez, décideront la conduite que vous tiendrez alors. Si c'est avec la France que vous êtes en guerre, vous ne la jugerez pas une puissance assez faible pour qu'il vous soit indifférent de vous attirer d'autres ennemis, et vous userez de ménagemens avec le reste de l'Europe. Vous n'en êtes venus à insulter tous les pavillons, qu'après avoir eu l'adresse d'armer tout le Continent contre la France. Vos principes maritimes ont alors changé, et ils ont été plus violens, plus injustes à mesure que vos liaisons continentales se resserraient, ou que vos alliés soutenaient plus péniblement la lutte dans laquelle vous les aviez engagés. C'est ainsi que quand la Russie était obligée de réunir tous ses moyens contre les Français en Pologne, vous avez violé son pavillon; vous lui avez refusé pour son traité de commerce, des concessions que vous vous êtes montrés disposés à lui accorder, lorsqu'elle n'a plus eu d'ennemis à combattre. Les puissances du Continent, en proclamant de nouveau les principes de la neutralité armée, ne font autre chose que d'énoncer les maximes qu'elles se proposent d'adopter dans la prochaine guerre maritime. Vous ne pouvez les empêcher de diriger leur politique comme elles l'entendent; elles usent en cela d'un droit qui appartient à tous les gouvernemens, et à l'usurpation duquel elles n'auraient à opposer que l'*ultima ratio regum*. De votre côté, vous proclamez les principes de vos lois maritimes: c'est-à-dire, les principes dont vous voulez vous servir à la prochaine guerre. Le Continent n'a aucun intérêt à exiger de vous à cet égard, ni des déclarations, ni des renonciations. Les déclarations seraient inutiles dès le moment où vous croiriez pouvoir les oublier impunément. Des renonciations sont sans objet, car on ne renonce point à des droits qu'on n'a pas. Si l'on juge de ce que vous ferez par ce que vous avez fait jusqu'à ce jour, on en conclura que vous n'exigerez des puissances du Continent ni déclaration ni renonciation; et comme elles n'en exigent pas de vous, il n'y a donc aucune question à discuter, aucune difficulté à résoudre; il n'y a donc rien ici qui puisse retarder d'un jour les bienfaits de la paix. Si cependant vous élevez l'étrange et nouvelle prétention d'imposer à la France et aux autres puissances du Continent, par un acte de votre seule volonté, l'obligation de souscrire à vos lois maritimes, ce serait la même chose que si vous exigiez que la législature et la souveraineté de la Russie, de la France, de l'Espagne, fussent transportées à Londres; belle prérogative pour votre parlement. Ce serait la même chose que si vous proclamiez la guerre perpétuelle, ou du moins que si vous mettiez pour terme à la guerre le moment où vos armes se seraient emparées de Pétersbourg, de Paris, de Vienne et de Madrid. Mais si tel n'est point le fond de votre pensée, il n'y a donc plus aucun obstacle à la paix. Car, selon vos propres expressions, les négociations n'ont été rompues que pour des points qui touchaient immédiatement, non les intérêts de S. M. Britannique, mais ceux de son allié impérial: car l'allié impérial de S. M. britannique vous a fait connaître que la paix est désormais le principal but de ses vœux, le principal objet de son intérêt.

MINISTÈRE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 10 octobre 1807, vu la demande d'Antoine Fontenille, laboureur à Augy, et autres intéressés,

Le tribunal de première instance à Moulins, département de l'Allier, a ordonné une enquête pour constater l'absence de François Fontenille.

Par jugement du 1^{er} août 1807, vu la demande de Gilles Lavalley, et autres intéressés,

Le tribunal de première instance à Saint-Lô, département de la Manche, a ordonné une enquête pour constater l'absence de Jean-Baptiste Lavalley, enrôlé en l'an 3, dans le 2^e bataillon des Basses-Alpes.

Par jugement du 14 novembre 1807, sur la demande de Charles-François Barbot, employé à la perception des droits de l'octroi d'Alençon, département de l'Orne,

Le tribunal de première instance séant en cette ville, a déclaré l'absence de Nicolas-Alexandre Barbot, son frère, parti en 1767 pour le Cap-Français, sans qu'on ait eu de ses nouvelles depuis cette époque.

Par jugement du 2 décembre 1807, sur la demande de Marguerite Dumortier, célibataire, Louis-Joseph Ferdinand, et Bonne-Marguerite Dumortier, demeurans à Douay, et autres intéressés, en déclaration d'absence de Philippe-Adolphe Dumortier, marchand bijoutier, leur frère et oncle, disparu sur la fin de juin 1789, sans que depuis on ait eu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance à Douay, département du Nord, a ordonné que pardevant M. Vallez, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait une enquête pour constater l'absence de Philippe-Adolphe Dumortier.

Par jugement du 24 novembre 1807, sur la demande de Marie-Magdeleine, de Barbe-Thérèse, et de Marie-Rosalie Dumoulin,

Le tribunal de première instance à Louvain, département de la Dyle, a ordonné une enquête pour constater l'absence de Jean-François Dumoulin.

Par jugement du 28 septembre 1807, sur la demande d'Isaac-Gabriel Bigot, et de Julienne-Marie Poirier, son épouse, fabricans à Saint-Remi, près Château-Gontier,

Le tribunal de première instance à Château-Gontier, département de la Mayenne, a déclaré l'absence de Jean Poirier, de la commune de Ruillie.

Par jugement du 12 novembre 1807, sur la demande de Jean-Charles Lefebvre, et autres intéressés,

Le tribunal de première instance à Laon, département de l'Aisne, a ordonné une enquête pour constater l'absence d'Alexandre-Frédéric Delanchy, entré au service militaire dans la 27^e demi-brigade, et passé en l'an 20 dans la 4^e.

Par jugement du 12 octobre 1807, sur la demande de David Rickert, et autres intéressés,

Le tribunal de première instance séant à Spire, département du Mont-Tonnerre, a ordonné une enquête pour constater l'absence de Jean-Joseph Rickert, de Frankenthal.

Par jugement du 28 août 1807, vu la demande du sieur Dombies, cuisinier, et du sieur Calvet, gendarme,

Le tribunal de première instance à Castel-Sarrazin, département de la Haute-Garonne, a déclaré l'absence de Jean Dombies, officier de santé.

Par jugement du 24 novembre 1807, sur la demande de Laurent Perrin et Jeanne Bonnot, sa femme.

Le tribunal de première instance à Nevers, département de la Nièvre, a ordonné une enquête pour constater l'absence des frères Pierre et Etienne Millien.

Par jugement du 16 novembre 1807, sur la demande d'Etienne Champelon, propriétaire à Pougues.

Le tribunal de première instance à Nevers, département de la Nièvre, a ordonné une enquête pour constater l'absence de Joseph Rosette, de la commune de Soulangy, parti pour le service des armées.

Par jugement du 14 juillet 1807, sur la demande de Jean Constantin, cultivateur, et autres intéressés.

Le tribunal de première instance à Angoulême, département de la Charente, a ordonné une enquête pour constater l'absence de Louis Braudet, de la commune de Teynards.

LOTÉRIE IMPÉRIALE.

TIRAGE DE STRASBOURG, du 1^{er} janvier.

54. 5. 43. 50. 18.

TIRAGE DE BORDEAUX, du 2 janvier.

54. 19. 89. 2. 1.

TIRAGE DE PARIS, du 5 janvier.

53. 27. 28. 71. 66.

POÉSIES.

TRADUCTION DE L'ODE D'HORACE : *Rectius vives*, etc.
Ode 10^e du liv. 2.

Pour trouver le bonheur, ami fidele et sage,
Au large sur les flots ne vas point le chercher;
Crains aussi de te perdre aux écueils du rivage,
Trop timide nocher.

La médiocrité, doux trésor de la vie,
De son modeste amant récompense l'ardeur;
Il échappe aux besoins, il échappe à l'envie
Qui poursuit la grandeur.

Aux pins trop élevés les Autans font la guerre,
Des plus superbes tours le débris est plus prompt;
Et les monts orgueilleux sont atteints du tonnerre
Qu'osait braver leur front.

Un cœur, que les conseils de l'austère sagesse
Contre les coups du sort ont bien su prémunir,
Tremble au sein du bonheur, espère en sa détresse
Un meilleur avenir.

Pour avoir du destin éprouvé les outrages,
Ne crois pas que tes maux doivent durer toujours;
Le dieu qui dans nos champs fait gronder les orages,
Ramène les beaux jours.

Las de tendre son arc, Apollon se désarme,
Et d'un loisir tranquille égayant les douceurs,
Redemande à son luth ces accords dont le charme
Inspire les neuf Sœurs.

Garde au sein des revers une âme indépendante,
Mais quand un sort plus doux aura comblé tes vœux,
Crains aussi d'enfermer dans ta voile prudente
Un zéphir trop heureux.

Par M. CAUCHY.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Monthly repertory of English literature, ou Répertoire du mois, etc.

Le IX^e N^o de ce Journal vient de paraître; il contient diverses éditions de Shakespeare avec des notes; les Œuvres poétiques de David Lindsay, publiées par Shalmers; Agenda commercial de l'Amérique, par sir William Gourg; la Dépréciation des propriétés de l'Amérique, par Bosanquet; Observations de Millar et de Vasic sur le canal que l'on se propose de faire sous la rivière de Forth; Voyage à Shecraz, par Waring; les Cascades de Clyde; Mémoires de lord Kames.

Articles communiqués. — Sur la Nourriture des plantes; Modèle d'une mécanique à tisser par le moyen de l'eau; sur la Civilisation des Indiens d'Amérique; Stratagème des singes; grands Effets par de petites causes, c'est-à-dire, des îles produites par des insectes.

Observations sur l'Amérique, la Chine, et les Indes-Orientales.

Les Variétés philosophiques et littéraires présentent treize articles sur les sciences et la littérature.

Statistique. — Essai sur la population de Dublin, par Whitelau; Aperçu de l'agriculture du comté d'Essex; *idem* de Gloucester; Système de Thomson sur la chimie; Dissertations médicales de Bardsley.

L'article des Mélanges traite des antiquités de la Grande-Grèce, etc.

Prix de l'abonnement, 30 fr. par an, et 18 fr. pour 6 mois, franc de port.

On souscrit chez Parsons Gaglianani et compagnie, libraire, rue Vivienne, n^o 17, et chez tous les principaux libraires et les directeurs des postes de la France et de l'étranger.

MUSIQUE.

Air chanté dans la Vestale par M. Laïs, paroles de M. Jouy, musique de M. Spontini, compositeur particulier de la chambre de S. M. l'Impératrice-Reine, et maître de chapelle du conservatoire de Naples; arrangé pour le piano ou la harpe par l'auteur.

Prix, 1 fr. 80 cent.

Les Adieux de la Vestale, duo chanté par M^{mes} Maillard et Branchu, paroles et musique des mêmes.

Prix, 1 fr. 50 cent.

Les autres morceaux de cet opéra paraîtront successivement.

A Paris, chez M^{les} Erard, rue du Mail, n^o 21, et à leur dépôt, rue de Richelieu, n^o 67, vis-à-vis la Bibliothèque Impériale.

LIVRES DIVERS.

Rapport des nouveaux poids et mesures avec ceux de tous les pays; suivi du calcul des intérêts par des méthodes neuves, simples et expéditives, de la valeur intrinsèque des monnaies, etc.; par Soulet d'Uzerche, un vol. in-8^o.

Prix 5 fr., et 6 fr. franc de port.

Traité des changes et arbitrages, suivi des autres calculs de commerce par des méthodes neuves, simples et expéditives; dédié à la Banque de France, par Soulet d'Uzerche. Seconde édition considérablement augmentée, un vol. in-8^o.

Prix 7 fr. 50 c., et 9 fr. 50 c. franc de port.

Barème des arbitrages et des changes, ouvrage dédié à S. Exc. Mg^r Cretet, gouverneur de la Banque de France, ministre de l'intérieur; par Soulet d'Uzerche, un vol. in-8^o.

Prix 6 fr., et 7 fr. 50 c. fr. de port.

Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises, par Ch. Nodier; adopté par la commission d'instruction publique pour les bibliothèques des Lycées, un vol. in-8^o.

Prix 4 fr., et 5 fr. franc de port.

Choix de discours de réception à l'Académie française, depuis son établissement jusqu'à sa suppression; suivi de la table chronologique de tous ses membres et de ses statuts et réglemens, avec une introduction par L. Boudou, 2 vol. in-8^o.

Prix 12 fr., et 15 fr. franc de port.

Ces cinq ouvrages se trouvent à Paris, chez Demonville, imprimeur-libraire, rue Christine, n^o 2.

Le petit Magasin des Dames, sixième année (1808), avec cette épigraphe:

Il en est de l'esprit des hommes, par rapport à celui des femmes, comme du rouge à l'égard du rose. SAINT-FOIX.

Un volume in-18 de 220 pages, le calendrier et une jolie gravure.

Prix, br. 2 fr.; *idem*, papier vélin 4 fr.

On trouvera des exemplaires reliés des deux papiers: savoir, papier fin 3 fr., papier vélin 6 fr.

A Paris, chez Delaunay, Palais du Tribunal, galeries de bois, n^o 243; Debray, rue Saint-Honoré, barrière des Sergens; Delance, rue des Mathurins Saint-Jacques, hôtel-Cluny.

Ce joli recueil ouvre par une notice du docteur Rousset, sur M^{me} Roland, dont le portrait est gravé en tête du volume. Les autres articles ne sont pas moins intéressants. Parmi les vers, on distingue sur-tout une idylle sur la rose, par M^{me} Desroches, et une épître de M^{me} de Vannoz, au poète Lebrun, sur son dernier mot aux Femmes-Auteurs.

Le siège de la Rochelle, ou le Mallur et la Conscience; par M^{me} de Genlis, 1 vol. in-8^o br.

Prix, 6 fr. et par la poste 7 fr. 50 cent.

A Paris, à la librairie stéréotypée, chez H. Nicolle, rue des Petits Augustins, n^o 15.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour 100 c. j. du 22 sept. 1807.	85 fr. 75 c.
<i>Idem</i> jouis. du 22 mars 1808.	83 fr. c.
Bons de remboursement.	fr. c.
Provisoire.	fr. c.
Bons an 7.	fr. c.
Bons an 8.	fr. c.
Rescriptions sur domaines.	92 fr. c.
Rescrip. pour rachat de rentes fonc.	fr. c.
<i>Idem</i> Non réclamées dans les dép.	fr. c.
Actions de la Banq. de Fr. avec d. 1853	11. 75 c.

Entreprises particulières.

Actions de la caisse des rentiers.	fr. c.
Actions des ponts, j. du 1 ^{er} octob.	1150 fr. c.
Actions des Fonderies de Vaucluse.	fr. c.

SPECTACLES.

Académie impériale de Musique. Aujourd'hui Relâche. — Demain, le Triomphe de Trajan. *Théâtre Français.* Les comédiens ordinaires de S. M. l'EMPEREUR donneront aujourd'hui,

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui, la Manie de briller, l'Ami de tout le monde, et Fanfan et Colas.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les comédiens ordinaires de S. M. l'EMPEREUR donneront aujourd'hui,

Théâtre du Vaudeville, rue de Chartres. Auj. Florian, Rien de trop ou les deux Paravents, et Voltaire chez Ninon.

Théâtre des Variétés, Boulevard Montmartre. la 1^{re} repr. de Cadet Roussel au Jardin-Turc, la Banqueroute du Savetier, M^e Scarron, et les Petites Marionnettes.

Théâtre de la Gaîté, boulevard du Temple. Auj. les Etrennes, la Queue de Lapin, et la Femme médecin.

Ambigu-Comique, boulevard du Temple. Auj. Saakem ou le Corsaire, et le Pèlerin blanc.

Panorama. Les vues des villes d'Amsterdam et de Boulogne sont exposées au public, dans deux des rotondes du boulevard Montmartre, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq. — Prix d'entrée, 2 fr. chaque.

Panharmonicon, rue du Lycée, près le Palais-Royal, en face du passage de la Galerie de bois. Tous les jours, à huit heures du soir. On y entendra une nouvelle pièce de Steibelt, formant les quatre points du jour, le calme de la nuit, le lever du soleil, le chant du coq, le berger et le laboureur allant aux champs, le chasseur avec sa meute, etc. etc.

Tivoli d'hiver, à la ci-devant Veillée et Théâtre de la Cité. Auj. M^{me} Forioso sœur dansera la gavotte de M^{me} Gardel dans la Dansomanie. Fête. Ascension par M. Forioso. Vue pittoresque de Gadbois. Tours de M. Préjan. Concert dans lequel on entendra M. Bianchi. Exercices de MM. Forioso et Mustapha; M^{mes} Forioso, sœur et Frascara; sauts périlleux en avant et en arrière. La Fête sera terminée par des feux d'artifices. — Prix, 3 fr. 30 cent.

Salle Montansier, Palais du Tribunal. Aujourd. M. Ravel et sa troupe donneront plusieurs exercices nouveaux.

Salle des Troubadours, boulevard du Temple. L'Intrepide et sa troupe feront plusieurs Exercices nouveaux et variés.

Théâtre de la Nouveauté, à l'hôtel des Fermes, rue de Grenelle-Saint-Honoré. Aujourd'hui, expériences de physique et mathématiques, tours d'adresse, de mécanique, fantasmagorie, de M. Olivier. On commencera à 7 heures et demie précises.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine-Michaudière, quatre-four Gaillon. Spectacle tous les jours sans interruption, à sept heures et demie. M. Pierre continuera les pièces nouvelles annoncées par les affiches.